

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;
Jérémie Drouart, Susanne Muller-Hubsch, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Alain Kestemont, Nadia Kammachi, Allan Neuzy, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;
Eric Tomas, Monique Cassart, Françoise Carlier, Gaëtan Van Goidsenhoven, Abdurrahman Kaya, Kamal Adine, Nketo Bomele, Achille Vanduyck, Lotfi Mostefa, Sofia Bennani, Jean-Jacques Boelpaep, Latifa Ahmiri, Giovanni Bordonaro, Fatima Ben Haddou, Mohammed Khazri, Sunny Mohammad Aamir Naeem, Gilles Verstraeten, Safouane Akremi, Shahin Mohammad, M'Hamed Benallal, Sofia Seddouk, Mustafa Yaman, André José Crespín, Halina Benmrah, François Rygaert, Pascale Panis, Beatrijs Comer, Jean - François Jäger, *Conseillers communaux*.

Excusés

Fabienne Miroir, *Échevin(e)* ;
Christophe Dielis, Yasmina Messaoudi, Iman Abdallah Mahyoub, Leïla Belafquih, Martine Maria Jean Roggemans, Amin El Boujdaini, Didier Bertrand, *Conseillers communaux* ;
Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;
Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

Séance du 30.06.22

#Objet : CC. Immeuble de logements de type semi-communautaire pour personnes avec un handicap situé rue Jean Van Lierde, 16, à Anderlecht. Modification du règlement d'ordre intérieur. Approbation. #

Séance publique

900 BÂTIMENTS ET LOGEMENTS

910 Logement

LE COLLEGE AU CONSEIL,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération qui vous est soumise concerne la révision du règlement d'ordre d'intérieur propre à l'immeuble de logements de type semi-communautaire pour personnes avec un handicap situé rue Jean Van Lierde, 16.

Le Conseil communal a initialement approuvé le document en séance du 29 octobre 2015.

Des modifications doivent y être apportées, afin d'entrer en conformité avec les exigences de l'agrément de "Iriscare" et de supprimer les éléments n'étant plus pertinents ou n'ayant jamais été d'application.

Les changements ont été mis en évidence en jaune dans la version se trouvant en annexe.

Par conséquent, nous vous proposons, Mesdames:

Messieurs, d'approuver le document « règlement d'ordre intérieur » tel que modifié, joint au

dossier, qui devra être signé par tout locataire d'un logement de type semi-communautaire pour personnes avec un handicap situé rue Jean Van Lierde, 16, à Anderlecht.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal f.f.,
(s) Marie-Jeanne Mertens

Le Bourgmestre-Président,
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME
Anderlecht, le 01 juillet 2022

Le Secrétaire communal f.f.,

Par délégation :
L'échevin(e),

Marie-Jeanne Mertens

Fatiha El Ikdimi